

Temps forts de l'actualité

Number 292, May 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1022103ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1022103ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(2004). Temps forts de l'actualité. *Revue internationale de l'économie sociale*, (292), 5–6. <https://doi.org/10.7202/1022103ar>

TEMPS FORTS DE L'ACTUALITÉ

Finansol : de la création à l'expansion ⁽¹⁾

En garantissant la solidarité et la transparence de davantage de produits d'épargne, le label Finansol, unique label d'épargne solidaire en Europe, élargit l'offre faite aux souscripteurs, dont le nombre est en constante augmentation. Aujourd'hui, trente-huit produits d'épargne solidaire et transparente bénéficient du label Finansol.

En début d'année, Jean-Paul Vigier, président fondateur du label Finansol, a transmis le relais à Guy Courtois à la tête du Comité du label Finansol. Ce comité définit les critères d'attribution du label, étudie et statue sur les nouvelles candidatures et contrôle annuellement les produits précédemment labellisés. Guy Courtois, ancien directeur général de la Fondation de France, puis directeur du développement au Crédit coopératif, met son expérience au service du label Finansol. Il inaugure une nouvelle ère pour le label Finansol avec une nouvelle priorité, celle d'un changement d'échelle. A la période de la création succède donc la période d'expansion. La croissance du nombre de produits d'épargne solidaire proposés par les banques et gestionnaires de fonds d'épargne salariale entraîne un surcroît d'activité et demande un renforcement du Comité du label, pour continuer d'assurer un contrôle efficace du label Finansol.

Deux types de produits d'épargne solidaire

On distingue deux types de produits d'épargne solidaire : les produits d'investissement solidaire et les produits de partage.

Le mécanisme de solidarité des produits d'investissement solidaire se situe au niveau de

l'encours. Pour un investissement solidaire, au moins 10 % des encours doivent être destinés au financement de projets solidaires, le reste étant investi dans des titres socialement responsables. Certains produits d'investissement solidaire investissent 100 % des sommes placées directement dans des institutions financières ou projets solidaires.

Le mécanisme de solidarité des produits de partage se situe au niveau des revenus, c'est-à-dire qu'une partie du revenu généré par l'épargne est distribuée sous forme de don à des organismes solidaires. Les encours, dans ce cas, peuvent n'être investis que dans des titres socialement responsables. Pour que le produit soit solidaire, au moins 25 % des revenus doivent être donnés à des organismes solidaires choisis par l'épargnant. L'épargne n'est donc pas investie directement dans des projets solidaires, mais principalement en obligations d'Etat dont les revenus génèrent des dons pour financer des institutions financières ou projets solidaires.

Les trois derniers produits à avoir reçu l'attribution sont les suivants.

- Actions dans le capital de la Sifa (Société d'investissement de France-Active) : produit d'investissement solidaire, son objectif est d'orienter l'investissement vers les entreprises d'insertion et les entreprises de travail adaptées. La Sifa collecte de l'épargne salariale auprès du public et investit à plus de 80 % dans des entreprises ayant l'agrément « entreprise solidaire », délivré par les pouvoirs publics.
- Le fonds commun de placement d'épargne salariale (FCPES) AG2R-Isica solidaire, géré par le groupe paritaire AG2R-Isica : l'orientation solidaire de ce fonds a été choisie en vue de permettre à des personnes en situation de précarité économique et sociale de se réinsérer dans la société. Le fonds prête des capitaux à des sociétés ou

(1) Extraits de communiqué de presse.

Pour plus de renseignements : <http://www.finansol.org>.

associations qui créent des emplois à leur intention. En 2004, la répartition des fonds était la suivante : 6 % d'actions Sifa, 20 % dans le FCP Insertion emplois et 74 % dans le FCP Ceres actions éthiques.

• Le livret Codevair, géré par la Banque populaire d'Alsace : le Codevair est un livret d'épargne dont les fonds collectés servent essentiellement au financement d'investissements à vocation environnementale par le biais du prêt Prevair. Celui-ci permet aux entreprises locales qui souhaitent investir dans des installations écologiques (panneaux solaires, conversion en bio, recyclage...) de bénéficier d'un prêt à des conditions particulièrement avantageuses. Les dépôts sont plafonnés à 5 000 euros avec un dépôt minimum de 100 euros. La rémunération au 1^{er} octobre 2003 était de 3 % brut. ●

● **Rencontre sur les coopératives agricoles en Russie**

Les 28, 29 et 30 mars 2004, une mission composée de représentants français de coopératives a participé au programme « Russian Farm Entrepreneurs Development », organisé par le Cercle Kondratieff sous l'égide du Programme national des Nations unies pour le développement (PNUD) et le ministère de l'Agriculture de la fédération de Russie.

Les 28 et 29 mars ont été consacrés à la visite d'une coopérative agricole de Babyinsky Rayon (région de Kagula) et à une rencontre à Baby-nino présentant le programme animé par le Cercle Kondratieff et le PNUD. Le 30 s'est tenu le colloque proprement dit au sein de l'Académie Timiriachev à Moscou, en présence de Mikhaïl S. Bunin, directeur du programme (ministère de l'Agriculture Russe), Vladimir

Bautin, recteur de l'Académie Timiriachev, Pauline Barret-Ride, chef du BIT Russie, Stefan Vasilielief, représentant du PNUD en Russie, Natalya P. Andreeva, chef du projet PNUD, Serguei B. Smoliansky, vice-président de la Fédération russe des coopératives de consommateurs, et Christophe Cordonnier, directeur du Cercle Kondratieff et coordinateur du projet.

Les intervenants en séance plénière ont procédé à l'analyse de la situation et des perspectives de développement de l'agriculture privée en Russie. L'après-midi était consacrée aux travaux en ateliers sur trois thèmes : « Le rôle de la banque et du crédit dans l'installation d'exploitants agricoles » ; « Exploitants agricoles et coopératives agricoles » ; « L'Etat et l'installation d'exploitants agricoles ». Yvan G. Ushashev, vice-président de l'Académie d'agriculture de Russie, a présenté le projet de loi-cadre sur le développement agricole et la politique agroalimentaire, alors que la majorité des intervenants soulignaient que l'agriculture constitue sans doute le point faible de l'économie russe, montrant qu'après les sovkhoses, les agro-holdings ruinaient l'agriculture russe. J.-J. Hervé, membre de l'Académie d'agriculture Timiriachev, soulignait le processus de décapitalisation qui touche encore aujourd'hui l'agriculture. Vladimir Yefimov a rappelé que l'exploitation familiale n'a jamais vraiment disparu en Russie et reste le cadre d'une production assurant l'autosubsistance. Il s'agit de s'appuyer sur cette agriculture familiale. C. Cordonnier, coordinateur du projet, a préconisé la promotion des petites et moyennes entreprises agricoles et des coopératives, qui apparaissent comme le seul moyen de faire face aux grands holdings et de renforcer l'autosuffisance de la Russie sur le plan alimentaire. Des programmes de formation coopérative et d'appui à l'installation de coopératives sont à l'étude. ●